

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2



52 EPCI

compétents en
matière de gestion
des déchets et

10 syndicats

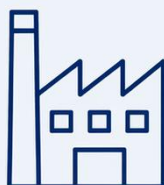
de traitement en région



3 457 000

tonnes de
déchets ménagers et
assimilés (DMA)

collectés par les
services publics,
43 % suivent
une filière de valorisation
matière et organique



1 383 000 tonnes
de déchets d'activités
économiques (DAE)

collectées par le
service public
(**40 %** des DMA)



117 000 tonnes de
boues produites par

1 094 stations
d'épuration (STEP),
dont **85 %** suivent
une filière de valorisation
matière et organique



La dépense totale annuelle
affectée à la collecte et au
traitement des DMA est
estimée à plus de

1,1 milliard d'euros

(environ 204 €/hab. TTC)



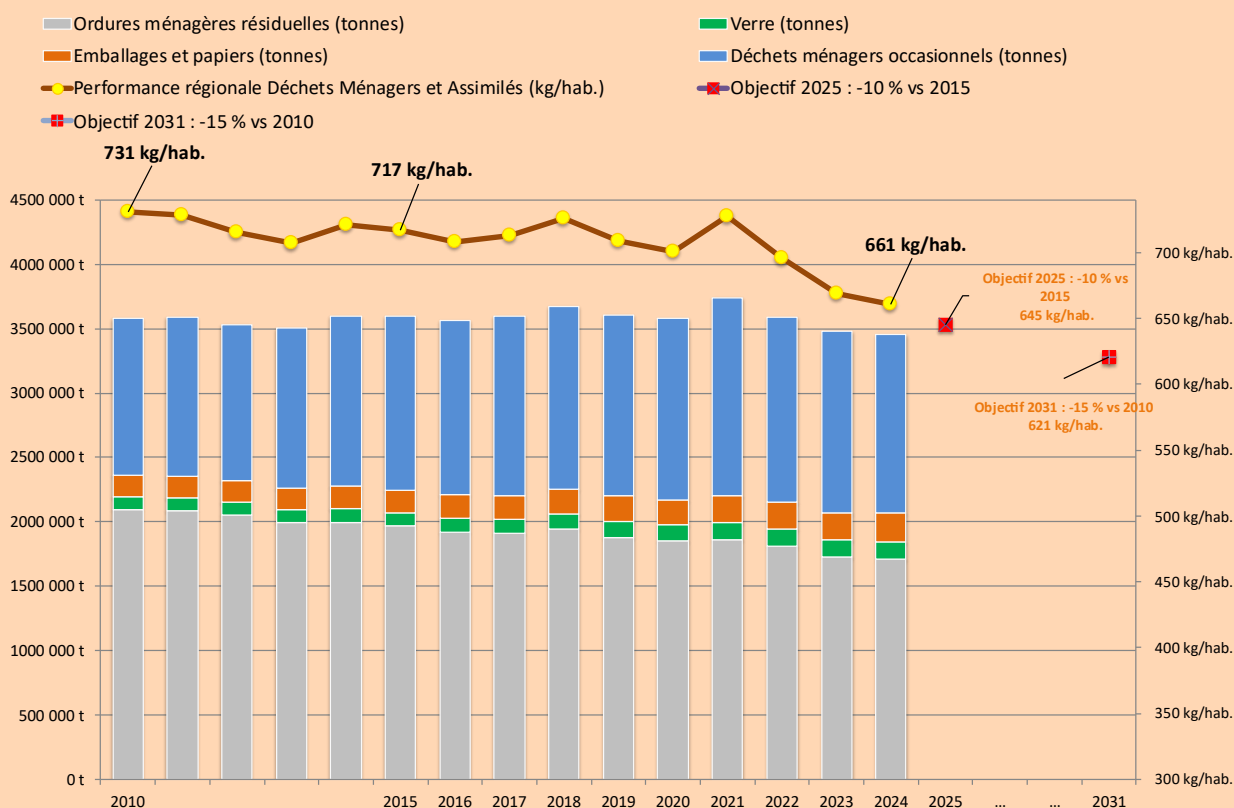
**ZOOM
2024**

LES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SERVICE PUBLIC D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS (DMA) REPRESENTENT 3,5 MILLIONS DE TONNES

- ▶ **3 457 000 tonnes**
- ▶ **661 kg collectés par habitant**
(France : 559 kg./hab. - Données 2023)



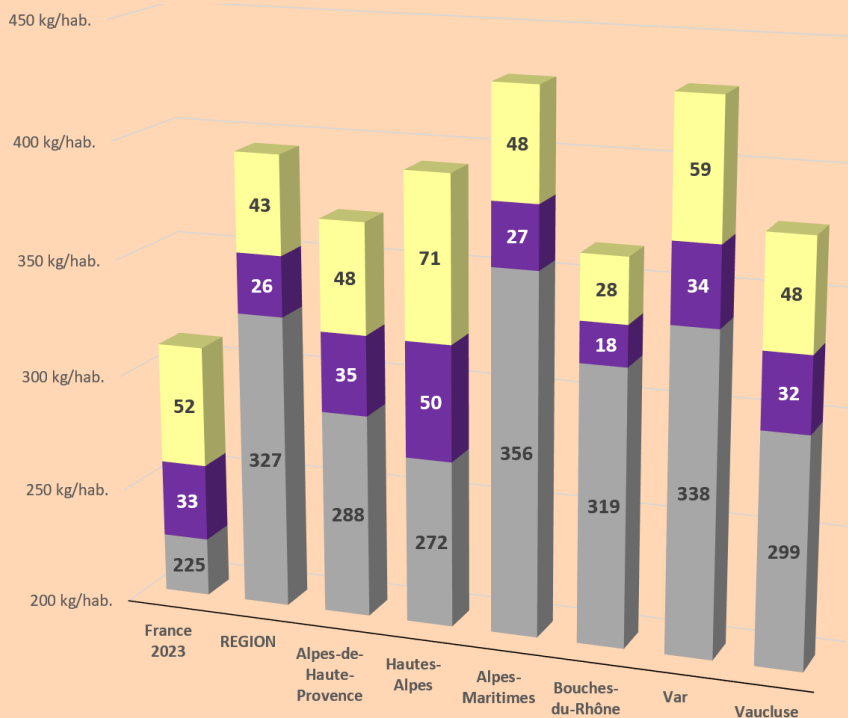
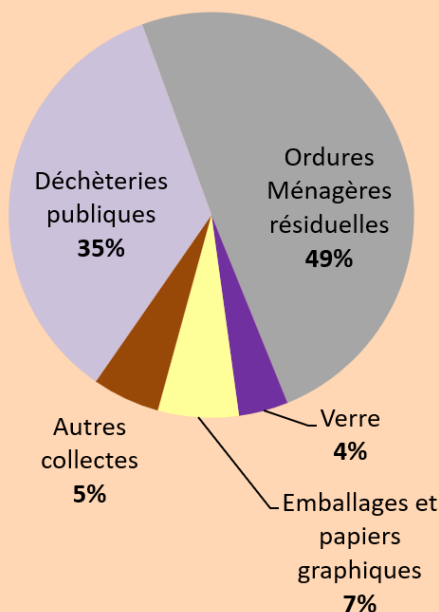
RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS, OÙ EN SOMMES-NOUS ?



Depuis 2010, les quantités de déchets ménagers et assimilés évoluent peu (en moyenne 3,6 Mt/an). En revanche, les quantités annuelles d'ordures ménagères résiduelles diminuent régulièrement au profit des collectes sélectives et déchets occasionnels.

Les performances présentent une tendance à la baisse qui s'accélère en 2023 et 2024. Un des enjeux pour la région est de tendre, à minima, vers les performances nationales. Il est donc important de renforcer le tri et d'assurer une meilleure traçabilité des déchets d'activités économiques pris en charge par les services publics.

ZOOM SUR LES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET SÉLECTIVES



- 1 708 800 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 136 723 tonnes de verre
- 222 881 tonnes d'emballages et papiers

ZOOM SUR LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES PUBLIQUES

- 230 kg par habitant de déchets collectés en déchèteries
- France 2023 : 216 kg/hab.

1 202 400 tonnes
collectées en déchèteries et points relais

163 000 t
Matériaux recyclables

29 000 t
DEEE

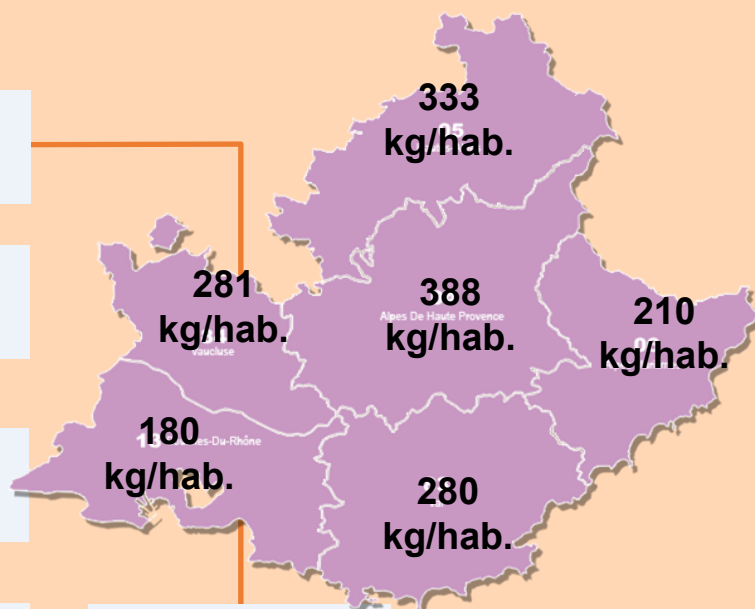
346 000 t
Déchets verts

8 700 t
Déchets dangereux

308 000 t
Encombrants et mobilier

342 000 t
Déblais et gravats

5 700 t
Autres déchets



- 301 déchèteries, soit 1 déchèterie pour 17 300 habitants
- France 2023 : 1 déchèterie pour 14 700 habitants

LA DESTINATION DES 3,5 MILLIONS DE TONNES DE DMA COLLECTÉS

Collecte des ordures ménagères résiduelles
(poubelles grises)

1,7 Mt

Collecte des recyclables
(poubelles jaunes, vertes, bleues)

0,36 Mt

Collecte en déchèteries

1,2 Mt

Autres collectes
en "porte à porte"
(déchets verts, encombrants, etc.)

0,19 Mt

Valorisation matière

31,1 %



Valorisation organique

11,8 %



Valorisation énergétique

34,2 %



Stockage 20,6 %
en installations de stockage
de déchets non dangereux
(ISDND) 2,2 %
de stockage de déchets
inertes (ISDI)



43 % des DMA sont recyclés (matière et organique, 50 % à l'échelle nationale) mais la situation progresse. Dès 2025, 55 % des déchets ménagers et assimilés devront être recyclés afin de limiter le recours au stockage

Tonnage de DMA par département et taux de valorisation (matière et organique)

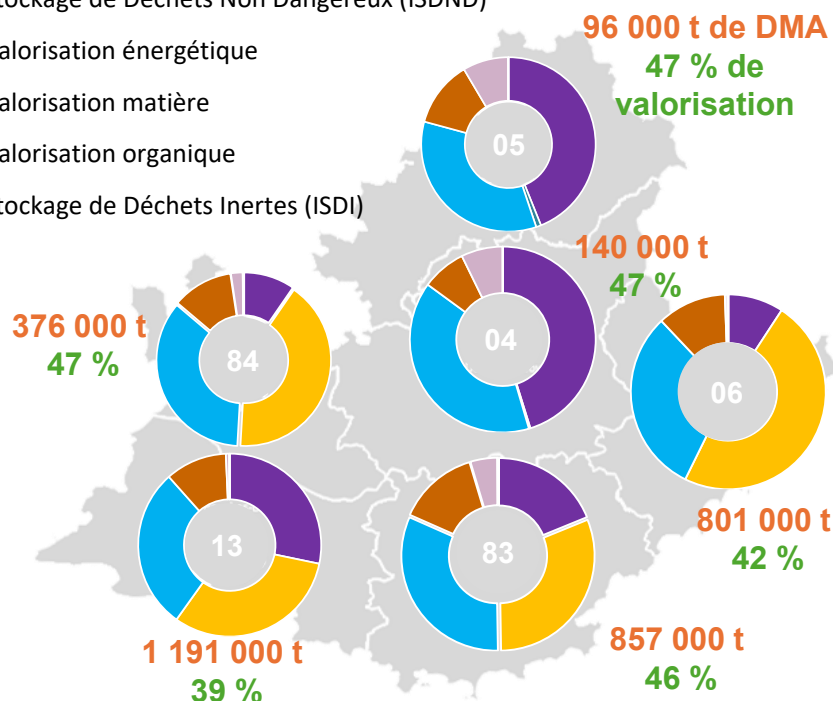
■ Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

■ Valorisation énergétique

■ Valorisation matière

■ Valorisation organique

■ Stockage de Déchets Inertes (ISDI)



Flux inter-régionaux de DMA

58 000 tonnes importées

2 000 t en stockage (ISDND)
10 000 t en incinération
46 000 t pour tri et compostage

179 000 tonnes exportées

37 000 t en stockage (ISDND)
14 000 t en incinération
128 000 t pour tri et compostage

Source : **Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire** - Données 2024 fournies par les collectivités et par les exploitants d'installations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

observatoire-dechets@maregionsud.fr

www.ordeec.org

Date de publication : juin 2026 - Réalisation : Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC)



ORD & EC
Observatoire Régional des Déchets
& de l'Economie Circulaire

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

